



## COMPTE-RENDU DE REUNION

### CAP A GRAND REIMS

1<sup>er</sup> octobre 2018  
Hôtel de Ville de Reims – Salle 103

#### PRESENTS

| Représentants de la collectivité        |                              |
|---|------------------------------|
| TITULAIRES                              | SUPPLEANTS                   |
| Madame Catherine VAUTRIN,<br>Présidente | Monsieur Vincent VERSTRAETE  |
| Madame Elisabeth VASSEUR                | Madame Marie-Thérèse SIMONET |
| Madame Anny DESSOY                      | Monsieur Guy LECOMTE         |
| Monsieur Guy RIFFE                      | Madame Anne MOYAT            |

| Vos représentants UFICT - CGT |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| TITULAIRE                     | SUPPLEANTE        |
| Christophe AUBRY              | Florence REGNIERE |

|              |
|--------------|
| Présents     |
| Non présents |

#### ORDRE DU JOUR

- Approbation du CR de la CAP du 12/07/2018
- Approbation du Règlement intérieur de la CAP A
- Promotion interne au grade d'Attaché
- Promotion interne au grade d'Ingénieur
- Questions diverses

UFICT • CR • CAP A





## APPROBATION DU CR DE LA CAP DU 12/07/2018

### **Vote pour à l'unanimité**

Le CR de la CAP du 5/07/2018 sur les avancements de grade n'a pas encore été diffusé.

L'UFICT-CGT renouvelle sa demande de modification du CR de la CAP du 28/11/2017.

## APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CAP A

L'UFICT-CGT rappelle son désaccord sur l'Article 14 interdisant aux suppléants de prendre part aux débats en présence du titulaire.

L'UFICT-CGT fait remarquer que l'Article 18 sur le délai de transmission d'un mois du procès-verbal n'est pas respecté. Il conviendrait de proposer une modification après les élections de décembre pour allonger ce délai.

**Vote pour : représentants de la collectivité + FO**

**Vote contre : UFICT-CGT**

## PROMOTION INTERNE AU GRADE D'ATTACHE

74 agents remplissent les conditions

22 rapports transmis (30 %)

2 promotions possibles

### **Propositions de l'administration :**

**Juliette MARCHAND** - C3C Pôle Ressources

**Magalie SANCHEZ** - Direction Evènementiel et communication managériale

### **Propositions de FO**

**Magalie SANCHEZ** - Direction Evènementiel et communication managériale

**Christine DAUSSEUR** - Direction de l'Eau et de l'Assainissement

### **Propositions de l'UFICT-CGT :**

**Sébastien MANDINE** - Direction Juridique

**Magalie SANCHEZ** - Direction Evènementiel et communication managériale

**Christine DAUSSEUR** - Direction de l'Eau et de l'Assainissement

L'UFICT-CGT fait remarquer à l'administration que Juliette MARCHAND a bénéficié d'un avancement de grade le 1<sup>er</sup> mars 2017 et que cet agent ne remplit donc pas le critère « interne » des deux ans minimum entre deux promotions ou avancements de grade, règle que nous dénonçons depuis de nombreuses années.

L'administration nous répond qu'il faut distinguer avancement de grade et promotion.

UFICT • CR • CAP A





Dont acte, mais cela nous semble en contradiction avec la note de cadrage rédigée ainsi :  
« Afin de permettre une évaluation sur la valeur et les acquis de l'expérience professionnelle des agents, il convient d'observer un délai de 2 ans pour les agents de catégorie A entre 2 changements de situation (promotion interne ou avancement de grade) ».

Nous nous réjouissons donc de la disparition de cette règle interne des 2 ans d'ancienneté qui ne s'appliquera plus en cas de promotion suivi d'un avancement ou d'un avancement suivi d'une promotion.

Il faudra donc l'an prochain clarifier cette note de cadrage afin de passer le message aux rédacteurs des rapports pour ne plus y lire comme en 2016 : « Ne remplit pas les conditions de la règle des 2 ans d'ancienneté suite à promotion interne » ou encore « Le critère d'ancienneté dans le grade est inférieur à 2 ans ».

En ce qui concerne nos propositions, l'administration ne retient pas Sébastien MANDINE ni Christine DAUSSEUR dont les fiches de poste ne correspondraient pas à celles d'un cadre A mais précise que leurs situations pourront être réexaminées l'année prochaine en cas d'évolution de leurs missions.

**Proposition de promotion au Grade d'Attaché :**  
**Juliette MARCHAND**  
**Magalie SANCHEZ**

**Vote pour : représentants de la collectivité + UFICT-CGT**  
**Abstention : FO**

### **PROMOTION INTERNE AU GRADE D'INGENIEUR**

41 agents remplissent les conditions  
24 rapports transmis (59 %)  
6 examens professionnels dont 2 sans rapports  
2 promotions possibles

#### **Propositions de l'administration :**

**Nicolas ROMAND** - Direction Déplacements et Etudes Espaces Publics (pas d'examen)  
**Sébastien BOUREUX** - Direction des Moyens Mobiles (pas d'examen)

#### **Propositions de FO**

**Nicolas ROMAND** - Direction Déplacements et Etudes Espaces Publics (pas d'examen)  
**Sébastien BOUREUX** - Direction des Moyens Mobiles (pas d'examen)  
**Thierry COUTURIER** - Direction des Déchets (pas d'examen)

UFICT • CR • CAP A





**Propositions de l'UFICT-CGT :**

**Frank BRETON** - Direction de l'Urbanisme (examen en 2010)

**Christophe CARRE** - DSIT (examen en 2016)

**Corinne COUSINAT** - DSIT (examen en 2016)

**Brice LEDRU** – DSIT (examen en 2016)

Notre proposition est simple et conforme à nos valeurs et nos engagements, ces 4 collègues ont l'examen professionnel et ont un rapport.

Nous contestons les propositions de l'administration qui d'une part, balayent les examens professionnels obtenus par nos collègues et d'autre part, ne respectent pas une nouvelle fois la règle interne des deux ans d'ancienneté pour notre collègue de la Direction des Déplacements qui a obtenu un avancement de grade en juillet 2017.

L'administration affirme alors que Sébastien BOUREUX a eu l'examen professionnel en 2018, l'UFICT-CGT en demande la confirmation et après la CAP nous obtiendrons confirmation que notre collègue a bien passé l'examen professionnel en 2018 mais qu'il est en attente du résultat... à la date de cette CAP il n'est donc pas titulaire de l'examen professionnel.

L'administration indique que l'examen professionnel n'est qu'un élément parmi d'autres et que le choix s'appuie sur d'autres critères comme l'équilibre entre les pôles.

Nous constatons une nouvelle fois que l'administration fixe des règles dont elle ne tient pas compte quand cela va à l'encontre de ses souhaits.

De nouveau nous nous réjouissons de la disparition effective de cette règle interne des deux ans et nous serons vigilants l'an prochain sur cette question.

**Proposition de promotion au Grade d'Ingénieur :**

**Nicolas ROMAND**

**Sébastien BOUREUX**

**Vote pour : représentants de la collectivité + FO**

**Abstention : UFICT-CGT**

**QUESTIONS DIVERSES**

L'UFICT-CGT attire l'attention de l'administration sur les situations de deux collègues ayant bénéficié d'une promotion au grade d'ingénieur en 2016 et 2017 et qui ne sont toujours pas nommés.

UFICT • CR • CAP A

